

TG6 : §AEI des élèves

Vous montrerez par quels moyens les pouvoirs publics mettent en œuvre la redistribution.

- ✎ Pour chaque § assurez-vous que les AEI sont bien présents : dans la marge indiquez ce qui manque
- ✎ Pour chaque § soulignez ce qui est confus ou mal dit.
- ✎ Pour chaque § surlignez en vert les info (données ou « citations ») pertinentes et bien formulées : améliorez si nécessaire.
- ✎ Pour chaque § surlignez en jaune les mots de liaison, sont-ils en nombre suffisant, pertinents et assez diversifiés (voir fiche) : améliorez si nécessaire.

I- La protection sociale

§1. La redistribution passe peu par les cotisations

Les cotisations sont l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale et aux régimes d'assurance chômage. Elles peuvent concerner la vieillesse ou encore l'assurance maladie. Ces cotisations fonctionnent de manière proportionnelle, c'est-à-dire que les versements sont évalués en fonction des revenus de chacun. Par exemple pour la retraite, le montant versé aux individus dépend du salaire qu'ils ont gagné au cours de leur vie. Ainsi, ceux dont le salaire était peu élevé auront une petite retraite. A contrario, les individus ayant gagné un important salaire au cours de leur vie toucheront une retraite confortable. Comme le montre le document 1, le premier quartile (les 20% les plus pauvres) versent 4633 euros en moyenne par unité de consommation en 2012, en France de moins que le cinquième quartile (les 20% les plus riches). De plus, le système de cotisations sociales repose sur une logique assurantielle. Cela implique donc une redistribution horizontale, ceux qui ont cotisé sont ceux qui sont assurés. De ce fait, on relève l'importance de la solidarité sociale : Les individus en bonne santé cotisent pour les individus qui sont en mauvaise santé, les actifs payent pour les retraités etc... La redistribution passe donc peu par les cotisations, qui n'assurent pas une redistribution verticale (des plus riches vers les plus pauvres) mais repose sur une distribution horizontale, qui concerne des populations à revenus identiques mais qui connaissent des risques différents.

§2. La redistribution passe surtout par les prestations

La redistribution passe donc peu par les cotisations et surtout par les prestations. En effet, La redistribution passe surtout par des transferts versés à des individus ou à des familles défavorisés afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques, à l'image des prestations familiales comme les allocations familiales, les aides au logement ou encore les minima sociaux. Ces prestations représentent les 2/3 de l'effet redistributif, tandis que les prélèvements n'en représentent qu'1/3. Par exemple, le revenu moyen avant redistribution des 20% les plus pauvres de France en 2012 était de 7266euros/an tandis qu'il s'élève à 11266euros/an grâce surtout aux prestations sociales qui leur donnent 4332euros/an contre seulement un prélèvement de 333euros/an, cela veut dire que la redistribution augmente de 55% le revenu des 20% les plus pauvres. De plus, cette redistribution qui passe essentiellement par les prestations, favorise davantage les classes populaires que les classes aisées. Par exemple, les prestations sociales distribuées aux 20% les plus pauvres reçoivent plus de 4332euros/an tandis que les 20% les plus riches n'en reçoivent que 335. En effet, la redistribution, comptant les prélèvements obligatoires qui sont supérieurs aux prestations chez les 20% les plus riches, baisse leur revenu de 19%.

La redistribution passe essentiellement par les prestations sociales qui sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles servent à réduire les inégalités entre les foyers modestes et les foyers aisés. En effet, le rapport Q1/Q5 c'est-à-dire le rapport du revenu maximal des 20% les plus modestes sur le revenu minimal des 20% les plus aisés se réduit nettement après redistribution. Le rapport passe de 6,9 à 2,5 environ selon l'INSEE en France en 2008 ; c'est à dire que le rapport entre les deux revenus est presque divisé par 3. On peut donc bien dire que la redistribution passe surtout par les prestations.

II- La fiscalité

§3. La redistribution passe par la progressivité de l'impôt

La redistribution mise en place par l'Etat-providence est appliquée en partie par les impôts progressifs. Ce sont des impôts dont le taux augmente proportionnellement aux revenus du ménage, en effet chaque tranche de revenu a un taux d'imposition différent. Cela implique donc que les foyers les plus aisés aient des taux de prélèvements plus importants que les foyers les plus modestes. Cela permet de réduire les inégalités en répartissant les richesses de façon « plus juste ». Comme le montre le tableau « France, portrait social » publié par l'INSEE en 2012, les 25% les moins riches ne payent pas l'impôt sur le revenu du fait de leur faible revenu et percevaient 136 euros. Tandis que les 25% les plus riches étaient prélevés de 4273 euros en moyenne.

§4. La redistribution passe surtout par les impôts directs

La redistribution passe surtout par les impôts directs. L'instauration d'un Etat-Providence passe par la possibilité pour un Etat de prélever l'impôt sur sa population de manière légitime afin de favoriser une conception de la justice sociale la plus étendue possible. Pour cela, l'Etat opère une redistribution des revenus grâce aux impôts directs qui correspondent aux prélèvements effectués directement sur le contribuable

(ménages) par opposition aux impôts indirects comme la TVA. En effet, ces impôts directs (impôts sur le revenu, impôts sur le patrimoine, taxe foncière, etc) représentent une forte part des prélèvements qui permettent ensuite une redistribution. Ils représentent environ 60% des prélèvements totaux et sont ensuite reversés sous formes de prestations (aides au logement, minimas sociaux...). ~~Ces prestations permettent ensuite de réduire les inégalités puisque le montant des prestations est proportionnel aux revenus : plus les revenus avant redistribution sont faibles, plus les prestations sociales sont élevées.~~

La redistribution passe surtout par les impôts directs. En effet les prélèvements dépendent pour les plus riches des impôts directs, pour les plus pauvres les impôts directs sont positifs. Ce qui montre bien que les prélèvements directs, permettent de réduire au prélèvement, les inégalités. Après la redistribution les rapports de taux de redistribution font se rapprocher les revenus disponibles des plus riches et des plus modestes. Et les impôts financent aussi les biens collectifs, comme pour l'enseignement.

III- La fourniture de services collectifs

§5. La redistribution s'opère en offrant à tous les mêmes services

La redistribution s'opère en offrant à tous les mêmes services (école, santé). La redistribution permet de réduire les inégalités par des impôts prélevés puis redistribués aux ménages selon leurs revenus. Le prélèvement fiscal est redistribué dans le but de financer les services collectifs quelle que soit la catégorie sociale des individus. Les services se présentent sous la forme de droits attribués à tous en France, comme l'éducation ou la santé. En effet, l'école est gratuite et obligatoire pour tous jusqu'à l'âge de seize ans et la santé doit être accessible à tous les individus quels que soient leurs milieux sociaux. La redistribution peut donc financer les services comme l'université afin que les enfants soient influencés à continuer leur scolarité après seize ans. On remarque cependant que ces mises en place sont « anti-redistributives » parce que ce sont les ménages venant de milieux aisés qui vont profiter de ces services en réduisant leurs coûts pour l'enseignement supérieur. Les soins sont quant à eux accessibles à tous et remboursés par l'assurance. Cependant on peut se demander si les ménages ne vont pas être poussés à abuser de ces services. La redistribution a donc pour principal objectif de réduire les inégalités mais bien que des services soient mis en place pour y contribuer, on peut remarquer des limites par l'abus de ces services.

La redistribution ne concerne pas seulement les revenus, elle peut aussi se faire par le biais des services collectifs. En effet un service collectif financé par l'impôt peut lui aussi avoir des effets redistributifs sur les revenus des ménages et donc réduire les inégalités de situation. C'est ce qui se produit quand les ménages qui ont des revenus primaires faibles et qui contribuent peu ~~ou pas~~ au financement du service collectif en bénéficient dans des proportions au moins aussi importantes que les autres ménages. Quand ce service collectif permet d'assurer l'égalité d'accès aux moyens de réussir, il assure en même temps une forme d'égalité stricte des chances et contribue à l'égalité des situations. Par exemple, l'accès à l'éducation s'opère dans cette logique où il s'agit d'une « redistribution horizontale ». On a tous les mêmes droits à l'égard des services collectifs indispensables tels que la santé ou encore la police. Un médecin ou un policier ne va pas nous offrir un service par rapport à notre situation sociale mais la même qu'à tout individu. Un professeur ne va pas dispenser des cours différents en fonction des origines sociales. Mais il faudrait s'interroger si cette « stricte » égalité en droit n'est pas une forme d'inégalité dans les faits, comme l'Ecole...

§6. La redistribution permet une réduction sensible des inégalités

Nous pouvons donc affirmer que la redistribution permet une réduction sensible des inégalités. En effet, nous savons que la redistribution offre à tous sous forme de transferts non monétaires les mêmes services, que ce soit dans les domaines de l'éducation ou la santé. Or ces services, s'ils ne relevaient pas de la charge de la puissance publique, seraient payants pour tous. Donc les personnes les moins aisées ne pourraient pas s'offrir ce genre de service et les inégalités en seraient d'autant plus fortes. Par exemple, sachant que le coût d'une année scolaire d'un lycéen est de 10 040 euros pour l'Etat, s'il revenait aux familles d'assumer ces frais de scolarité, de façon directe, de nombreuses familles n'en auraient pas les moyens et seules les familles riches pourraient fournir une éducation à leurs enfants. La redistribution permet donc, à travers les services publics, de réduire les inégalités.

La redistribution permet une réduction sensible des inégalités. En effet, l'Etat-Providence met en œuvre des stratégies pour assurer l'égalité des chances pour tous dans la mesure où il prélève et redistribue en faveur des pauvres. ~~Il peut mettre en place des mesures de discrimination positive, soit une distinction opérée entre les personnes selon leurs caractéristiques propres (origine, sexe, apparence physique etc) pour favoriser les individus défavorisés (lol) et donc réduire les inégalités persistantes. Par exemple, l'Etat-Providence discrimine positivement afin de permettre l'intégration d'étudiants de lycées en ZEP au cursus Sciences Politiques de Paris, filière élitiste souvent réservée aux jeunes de milieux aisés possédant un habitus plus adéquat pour rentrer dans l'Institut d'Etudes Politiques par rapport aux jeunes de milieux populaires (différenciation d'hexis corporel, locution, etc qui résultent d'un capital culturel propre à son origine sociale). Ainsi, ces élèves de ZEP ont la possibilité d'accéder à la filière par une sélection particulière (préparation au concours, examen spécifique) qui atténuera ainsi les inégalités qu'ils subissaient auparavant. Ce système ne repose donc pas sur un principe d'égalité des chances.~~